

LETTRE OUVERTE

Cette lettre ouverte retrace brièvement l’historique d’une grave affaire de mœurs qui a récemment entaché le rabbinat français ; elle interroge ensuite les réelles dimensions de l’abus au sein des institutions juives françaises, consistoriales et non-consistoriales ; et conclut par un vibrant appel à créer une instance spécialement habilitée à s’occuper de ces graves problèmes.

1. Une sombre histoire de mœurs dans le rabbinat français.

Au cours de l’été 2020, notre groupe a interpellé par écrit les institutions consistoriales sur les sérieuses questions soulevées par les agissements d’un rabbin français.

A cette époque, de nombreux éléments convergents suggéraient l’existence de graves dérives de nature sexuelle impliquant directement ce rabbin, alors en poste dans une importante communauté française. Contactées par nos soins, plusieurs victimes décrivaient ce qu’il faut bien appeler un comportement de prédation sexuelle, par lequel ce rabbin devenait un jour leur « ami Facebook » ; ou devenait leur ami dans la vraie vie, dans le cadre d’activités liées à sa profession de dirigeant spirituel ; puis profitait, parfois des années plus tard, de ce que ces jeunes femmes traversaient une période difficile pour devenir plus entreprenant et prendre rapidement une place complexe tenant tout à la fois de l’amant, du confident, de l’ami, du père, du gourou, etc.

Certaines victimes décrivaient des relations sexuelles violentes, menées sur plusieurs mois ou plusieurs années, et parfois tenues contre leur volonté expresse. D’autres, au contraire, décrivaient un amant attentionné. Plusieurs victimes témoignaient que ce rabbin invoquait son statut et ses connaissances religieuses afin d’argumenter que la polygamie est permise dans le Judaïsme, que l’adultère n’est pas prohibé par la Torah, et ainsi de suite. Elles décrivaient un acteur de génie, menteur et extrêmement manipulateur.

Les témoignages recueillis ne représentent sans doute que la partie émergée de l’iceberg. D’autres victimes, juives ou non-juives, existent probablement par ailleurs, quand bien même nous ne connaissons ni leur nombre ni leurs noms.

En concertation avec Me Elie Korchia et le Grand Rabbin Haïm Korsia, nous avons alors décidé de présenter ces éléments à la communauté qui employait ce dirigeant spirituel. Ce dernier fut

rapidement mis à la porte, et nous comprenons de nos échanges qu'il ne peut désormais plus se prévaloir du titre de rabbin.

L'expulsion d'un rabbin prédateur, sa mise à l'écart d'une position de pouvoir dans laquelle il aurait pu faire beaucoup de mal et trouver facilement de nouvelles victimes pour ses pulsions sexuelles malsaines et criminelles, représente une importante première étape. Mais, si la crise est désormais moins aiguë, il n'en reste pas moins que de très graves questions se posent encore.

2. Un problème aux dimensions réelles bien plus vastes ?

Dans le cadre des démarches entreprises depuis l'été 2020, nous avons été amenés à échanger avec plusieurs victimes et témoins directs d'autres dérives de nature sexuelle au sein des institutions du judaïsme francophone, ainsi qu'avec des responsables communautaires au plus haut niveau. Nos contacts nous ont par exemple décrit :

- le cas d'un rabbin récemment condamné pour agression sexuelle à deux ans de prison avec sursis, et interdit d'activité professionnelle pour une durée de dix ans, mais qui continue aujourd'hui d'exercer à Marseille, avec la bénédiction du Consistoire ;
- celui d'un rabbin accusé de pédophilie, actuellement Directeur Rabbinique d'un Beth Din et responsable de la cacheroute dans sa région.
- celui de d'un rabbin qui aurait profité de sa fonction dans sa communauté pour abuser d'une dizaine de jeunes femmes. L'affaire aurait été étouffée il y a plusieurs années – une victime en tout cas aurait reçu, en échange de son silence, une proposition financière de la part du Consistoire – et le rabbin est aujourd'hui employé et jouit d'une fonction très honorable au sein du Consistoire.
- celui d'un rabbin condamné pour graves violences conjugales envers son épouse alors qu'il était en fonction dans deux communautés distinctes, actuellement Grand Rabbin dans une troisième communauté.
- et plusieurs autres cas encore.

Nous précisons n'avoir aucun doute que les rabbins de France sont, dans leur immense majorité, entièrement dévoués à leurs communautés respectives. Dans des conditions parfois difficiles, ils effectuent un remarquable travail de terrain, lequel mérite de notre part admiration et reconnaissance.

Néanmoins, dans nos échanges, sous le coup du secret, on nous a souvent dit que les affaires de mœurs sont bien moins rares qu'on ne voudrait le croire au sein des institutions juives de France. Les témoignages que nous avons recueillis de manière informelle le confirment également. Et ces abus se conjuguent au présent.

Or, si un homme est de nature faillible, un rabbin se doit de représenter un modèle religieux et un exemple moral à suivre. Nous en sommes loin aujourd'hui.

3. L'urgence de l'action.

Notre petit groupe n'a pas de mandat légal ou de légitimité morale pour entreprendre une action à l'encontre d'un prédateur sexuel en fonction, soutenir ses victimes ou encore prévenir de futures exactions.

Les démarches que nous avons entreprises jusqu'à présent ont été motivées par notre sentiment qu'il y avait urgence à agir. Nous avons été inspirés par la figure du « lanceur d'alerte » (*whistleblower*) du droit anglo-saxon ainsi que par l'enseignement de Rabbane Gamliel fils de Rabbi Yehouda ha-Nassi, selon lequel « *là où il n'y a pas d'homme, efforce-toi d'être un homme* » (Avot 2:5). Interpellés directement par des victimes, nous avons l'obligation morale de réagir.

A moins de tomber dans une forme de justice privée, les problèmes soulevés par des crimes de nature sexuelle doivent être traités par une instance habilitée à le faire. Deux options sont envisageables : la justice pénale et la hiérarchie rabbinique.

La justice pénale ne peut être saisie du problème qu'à travers le dépôt d'une plainte. Or porter plainte est une démarche souvent complexe, qui implique d'exposer sa vie intime devant la police ou un juge d'instruction, et de risquer d'être soi-même salie en retour. Les victimes, trop souvent, se taisent ou préfèrent tourner la page et tenter de reconstruire leur vie.

L'autre voie est celle dans laquelle la hiérarchie rabbinique adopte une position claire sur les questions évoquées ci-dessus et entreprend des démarches afin d'assurer la protection des futures victimes. Que les victimes déposent plainte ou non, cette voie doit être utilisée afin de prévenir de futures dérives.

Aussi voulons-nous exprimer instamment le souhait que soit mise sur pied une instance dont nous esquissons ici, modestement, ce qu'elle pourrait et devrait être :

- un lieu de recours pour des victimes potentielles de rabbins et autres responsables communautaires, consistoriaux ou non-consistoriaux.

- un lieu de réflexion plus générale sur une charte d'éthique et de comportement des rabbins et responsables communautaires.
- un point de contact international avec les organismes aux fonctions comparables dans d'autres pays, notamment « Forum Takkana » en Israël, afin de lutter contre les abus sexuels partout dans le monde juif.
- un observatoire sur les questions liées aux mœurs sexuelles dans les institutions communautaires.
- une instance qui rassemble des femmes et des hommes aux compétences professionnelles variées et complémentaires - professionnels de la santé mentale, assistants sociaux, avocats, dirigeants communautaires, anciennes victimes, etc. - afin de garantir qu'une pluralité de points de vue soit prise en compte.

4. Demain ou dans dix ans.

Dans un monde idéal, le scandale de l'été 2020 n'aurait jamais dû exister. De graves avertissements, donnés plusieurs années auparavant, auraient suffi pour exclure à jamais une personne du rabbinat. En réalité, cette affaire de mœurs a été proprement étouffée pour revenir hanter la communauté juive de France quelques années plus tard. Entretemps, la vie de plusieurs jeunes femmes a été détruite.

Si ce monde n'est pas idéal, nos Sages nous enjoignent d'œuvrer pour qu'il le devienne. Nous ne sommes aucunement responsables des scandales actuels qui résultent des actions (ou inactions) de nos prédécesseurs. Mais nous sommes bel et bien responsables des scandales futurs, dans la mesure où ils découlent de nos choix actuels.

Demain, ou dans dix ans, un autre scandale d'abus sexuel par un rabbin français éclatera au grand jour et éclaboussera la communauté dans son ensemble. Demain, ou dans dix ans, le sort d'innocentes victimes dépendra des décisions qui auront été prises aujourd'hui.

Demain, ou dans dix ans, l'Histoire jugera de notre bilan.

Janine Elkouby (Agrégée de lettres, yeqirat haqehila, écrivaine, enseignante, ancienne vice-présidente du CIBR, présidente AJCF Strasbourg)

Hannah Ruimy (Responsable pédagogique et enseignante)

Sarah Bloch-Elkouby (docteur en psychologie clinique, chercheuse)

Michael Blum (*journaliste*)

Emmanuel Bloch (*avocat, conférencier, docteur en philosophie juive*)